

## COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2010

### Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix, le 29 novembre à 17h00, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 5 novembre 2010, s'est réuni dans la salle Max Lejeune du Conseil général de la Somme, sous la présidence de Jean-François VASSEUR :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 - Jean-Claude BUISINE
2. Daniel BEAUPERE	2 - Gérard PRUVOT
3. Christian BOQUET	3 - Isabelle DEMAISON
4. Michel CAPON	4 - Philippe GREUET
5. François DEBEUGNY	5 - Laurent SOMON
6. Yannick DESSAINT	6 - Jean-Marie BLONDELLE
7. Sébastien HARDY	7 - Alain BRIERE
8. Marion LEPRESLE	8 - Didier CARDON
9. Patrice LETALLE	9 - Daniel CARPENTIER
10. Dominique MAGNIER	10 - Daniel DUBOIS
11. Serge OLIVIER	11 - François DURIEUX
12. Jean-Luc PETIT	12 - Olivier JARDE
13. Paul PILOT	13 - Francis LEC
14. Daniel PROUILLE	14 - Catherine QUIGNON
15. Jean-Claude RENAUX	15 - Sarah THUILLIEZ
16. Gilbert SAVY	16 - Michel WATELAIN
17. Jean-Pierre TETU	
18. Jean-Marc WISSOCQ	

• **QUORUM.** Le quorum constaté à partir de 18 élus présents est atteint.

• **POUVOIR DE VOTE :**

- Daniel DUBOIS à Daniel PROUILLE

Les 18 membres présents représentent 49 voix.

• **Désignation des secrétaires de séance :** Jean-Pierre TETU et Patrice LETALLE

• **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 4 octobre 2010 :** le PVS a été transmis aux membres le 5 novembre 2010, il n'y a pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

### I – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2011

Le rapport de présentation du DOB est joint au présent PVS.

Le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011 porte principalement sur 2 propositions de modification :

- Les cotisations syndicales : le système actuel prévoit des cotisations forfaitaires par tranche de population à plus ou moins 25 000 habitants pour les EPCI qui présente l'inconvénient de l'effet de seuil. Le Président propose de fixer les cotisations selon le critère objectif de la population à 0,45€ par habitant pour les communautés de communes et le CG80 et à 1,20€ par habitant pour Amiens Métropole tenant compte de l'importance des services disponibles sur ce territoire.
  - o cette modification du mode de calcul engendre des augmentations non négligeables pour certaines communautés de communes. Monsieur SAVY observe cette augmentation pour le Pays du Coquelicot et craint que cela ne soit pas accepté et pas compris par les élus, d'autant plus que la cotisation d'Amiens Métropole diminue dans le même temps ;

- o Amiens Métropole contribuait en 2010 à 1,43€ par habitant ; une remise à niveau par rapport aux communautés de communes paraît souhaitable, même si la différence de participation par habitant reste notable. Par ailleurs, il est souligné que la contribution du Pays du Coquelicot s'élevait à 11 700€ en 2009. Suite au rééquilibrage du budget en 2010, cette contribution a baissé à 7 000€, toutes les remises à niveau ne pouvant pas être réalisées en même temps.
  - o Cette proposition de modification a pour objet d'assurer une normalisation et la pérennité du fonctionnement du syndicat mixte, ainsi que l'équité entre ses membres.
- Les contributions réseau : à l'origine partagé entre Amiens Métropole et le Conseil général de la Somme, le réseau bénéficie à présent à d'autres membres. En 2010, seuls Amiens Métropole et le conseil général ont versé une contribution dite « réseau » correspondant à la connexion des sites publics sur le réseau en fibre optique. Afin d'assurer également l'équité entre les membres du syndicat mixte qui bénéficient actuellement du réseau, mais aussi une meilleure lisibilité pour les futures connexions, il apparaît nécessaire de créer une contribution forfaitaire par site connecté.

## II - Projets de délibérations

### 1. Décision modificative n°2 de l'exercice 2010

Le rapport explicatif transmis aux membres du Comité syndical expose les motifs de cette décision modificative qui a pour objet principal d'ajuster les crédits par rapport aux dépenses prévisionnelles de cette fin d'année 2010.

Les montants totaux de la décision modificative se décomposent par section ainsi qu'il suit :

Budget	Total Budget	investissement	fonctionnement
<b>Budget principal</b>	<b>- 137 500€</b>	- 53 800€	- 83 700€
<b>Budget annexe</b>	<b>-177 500€</b>	- 267 000€	+ 89 500€

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### 2. Création d'un poste d'Assistante de gestion

Le syndicat mixte n'exécutera plus les marchés télécoms à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cependant, de nombreuses sollicitations proviennent des communautés de communes pour analyser leurs factures télécoms et déterminer l'opportunité d'adhérer au groupement de commandes.

Par ailleurs, le projet ENT présente des spécificités qu'il convient de suivre de manière fine au plan administratif et comptable pour répondre aux attentes des membres (accord-cadre de matériels informatiques, plateforme, contenus pédagogiques...).

Ainsi, la croissance du nombre d'adhérents et des services proposés augmente l'activité administrative et comptable du syndicat mixte. C'est pourquoi, il est proposé au Comité syndical de créer un poste d'assistante de gestion. Le tableau des effectifs dispose d'un poste vacant de secrétaire créé par délibération du 17 septembre 1999 ; il convient de modifier ce poste car l'indice de rémunération n'est plus valable.

Afin de renforcer les moyens dont dispose le syndicat mixte Somme Numérique au niveau administratif et comptable, il est apparu nécessaire de créer un poste d'assistante de gestion assurant notamment les fonctions suivantes :

- Courrier : enregistrer le courrier reçu et les envois, s'assurer que ces courriers sont bien traités.
- Suivi comptable : vérifier les factures, réaliser les mandats et titres de recettes correspondants au budget principal du syndicat mixte
- Exécution des marchés relatifs aux ENT : bons de commandes, gestion des tableaux de bord, préparer la refacturation aux membres
- Assistance des membres du groupement de commandes pour la gestion des télécoms (analyse des factures et comparaison des coûts).

Le tableau des emplois permanents de Somme Numérique est modifié par la création d'un poste d'Assistante de gestion, en remplacement du poste de secrétaire créé par délibération du 17 décembre 1999. Ce poste pourra être pourvu, en cas de recherche infructueuse dans un cadre d'emplois, par un agent contractuel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 3. Programme ENT PRIMAIRES 2010-2011 – fonctionnement - demande de financement

Le dossier de financement du projet ENT est ramené à une période de 18 mois afin d'assurer un taux de subvention de 50%. Cette demande fait l'objet de deux délibérations, d'une part pour les dépenses de fonctionnement et d'autre part, pour l'investissement.

Le plan de financement des charges de fonctionnement du projet ENT pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 juillet 2011, est approuvé comme suit :

Plan de financement	Montant	Répartition
FEDER - subvention	190 000	50%
Somme Numérique	190 000	50%
<b>TOTAL</b>	<b>380 000</b>	<b>100%</b>

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 4. Programme ENT PRIMAIRES 2010-2011 – investissement - demande de financement

Le plan de financement des dépenses de matériels informatiques du projet ENT pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 juillet 2011, est approuvé comme suit :

Plan de financement	Montant	Répartition
FEDER - subvention	110 000	50%
Somme Numérique	110 000	50%
<b>TOTAL</b>	<b>220 000</b>	<b>100%</b>

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 5. Déploiement des ENT pour les enfants hospitalisés

L'un des objectifs de l'ENT est de réunir la communauté éducative autour de l'élève au sein d'un outil commun. Cette problématique est d'autant plus importante pour des élèves connaissant une scolarité marquée par des ruptures comme ceux que prend en charge l'ASH (service Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés).

Ainsi, un travail a été mené avec l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de ce service et les enseignants concernés afin de pouvoir répondre à leurs problématiques pédagogiques. L'ENT est apparu comme une valeur ajoutée pédagogique pour eux, avec l'opportunité d'assurer une continuité éducative avec des élèves d'écoles intégrant l'ENT. De même, un lien et un suivi éducatif avec les parents et les autres intervenants, dans ce contexte particulier, serait un avantage non négligeable. Enfin, les enseignants intervenants sur des sites et des temps différents, pourraient bénéficier d'un espace d'échange concernant leurs élèves.

La particularité de cet enseignement et cette prise en charge en milieu hospitalier est que nous n'avons pas de collectivité ou établissement porteur ou directement en charge de la compétence scolaire, contrairement aux écoles et/ou collèges. De plus, les élèves – enfants concernés sont issus de l'ensemble du territoire départemental et relèvent du premier ou du second degré.

Suite aux dernières rencontres et à l'identification finale des besoins avec les équipes, un budget prévisionnel peut être proposé pour ce déploiement :

- Pour le matériel : 1 Vidéoprojecteur interactif + 1 portable de pilotage pour les sites Hôpital Nord & Hôpital Sud, soit en investissement : **4 360 € HT**
- Pour les comptes : 1 ENT « ASH » regroupant 3 classes : H Nord / H. Sud / SAPAD (élèves pris en charge à domicile). Soit 3 classes de 90 comptes chacun (c'est un estimatif large qui sera corrigé en fin d'année scolaire en comparant au consommé effectif). Soit en fonctionnement : **1 320 € HT**

La prise en charge des frais relatifs à la mise à disposition d'un ENT pour les enfants hospitalisés dans le cadre du budget mutualisé de Somme Numérique est approuvée.

## 6. Transfert de propriété des matériels ENT

Au démarrage du projet ENT, avant la constitution du groupement de commandes de matériels informatiques, le syndicat mixte a acheté des matériels informatiques pour le compte de ses membres. Somme Numérique n'ayant pas vocation à disposer dans son actif de matériels installés dans les écoles de la Somme, il était préférable de réaliser un transfert de propriété.

Le transfert de propriété des matériels listés en annexe est approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 7. SDTAN de la Somme - financement

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, Somme Numérique fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour assister le syndicat mixte dans la définition des conditions à réunir pour enclencher le cycle d'investissements publics et privés devant aboutir à la généralisation du FTTH sur le territoire départemental et dans la rédaction du document final du SDTAN de la Somme.

L'élaboration du SDTAN de la Somme est approuvée selon le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant € HT	Répartition
Caisse des Dépôts et Consignation	16 000	25%
Etat - FNADT	24 000	37,5%
Somme Numérique	24 000	37,5%
<b>TOTAL</b>	<b>64 000</b>	<b>100%</b>

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 8. Attribution de primes exceptionnelles

L'année 2010 a été marquée par le renouvellement ou la réalisation de nombreuses procédures lourdes d'un point de vue administratif et financier :

1. La mise en place de la Délégation de Service Public
2. Le nouveau marché de prestations de services de télécommunications
3. Le nouveau marché de la plate forme ENT et des contenus pédagogiques
4. Le nouveau marché des matériels informatiques associés aux ENT sous forme d'accord cadre
5. Le marché de travaux d'extension du réseau de communications électroniques
6. Les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de télécommunications et la mise en place du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
7. Le marché de sécurisation du centre serveurs et le marché de prestations de services pour la gestion du centre serveurs
8. La création et la coordination de deux groupements de commandes

Ces différents travaux se sont déroulés dans un contexte d'accroissement permanent du nombre de nos membres, et pendant le déroulement de l'important programme de résorption de zones blanches de l'ADSL. De plus, Somme Numérique a été reconnue au plan national pour la qualité de son projet d'aménagement numérique global au niveau ministériel dans le cadre du concours « FEADER » et au niveau des associations d'élus participant à la publication de la collection « Paroles d'élus » consacrée à l'aménagement numérique.

L'ensemble de ces démarches cruciales pour l'avenir et la pérennité de l'activité de Somme Numérique, et de ces reconnaissances institutionnelles, n'auraient pu avoir lieu sans une mobilisation exceptionnelle de l'équipe de direction du syndicat mixte.

Une prime exceptionnelle et non renouvelable de 2 500€ brut est attribuée à M. Yves BRIANÇON, Directeur de Somme Numérique

Une prime exceptionnelle et non renouvelable de 2 500€ brut est attribuée à Melle Marie-Laure CRESPEL Adjointe au Directeur de Somme Numérique

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### III – Informations du Président

#### **Délibération du Bureau du 16 novembre 2010**

#### **01 – Attribution du marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique PHILEAS NET »**

Le marché « Travaux d'extension du réseau en fibre optique PHILEAS NET » est attribué comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>CHOIX</b>
1	• Contrôle et suivi des travaux	EGIS Mobilité Cotraitant APAVE
2	• Travaux d'infrastructures	SEBSOM
3	• Aménagement de sites	INEO Infracom

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Arrêté du Président**

##### **Licenciement d'un agent non titulaire – arrêté du 11 octobre 2010**

Madame Elena FIERARU a été licenciée pour faute grave à compter du 30 septembre 2010.

Le Président informe les membres du Comité syndical que Madame FIERARU a transmis 2 requêtes au Tribunal administratif d'Amiens, l'une contre la délibération de suppression du poste de secrétaire général et l'autre contre la décision de son licenciement. Ces dossiers ont été remis à l'avocat désigné pour défendre les intérêts de Somme Numérique.

#### **Décisions du Président**

##### **Convention de location de fibres optiques inactivées avec l'opérateur BOUYGUES TELECOM – décision du 27 octobre 2010**

Il s'agit d'une convention cadre de location de fibres optiques noires inactivées pour répondre aux demandes de l'opérateur BOUYGUES TELECOM.

#### **Procédures de marchés en cours**

**AMO SDTAN** : le syndicat mixte a reçu 4 offres suite à cette consultation en procédure adaptée. Les 4 candidats ont été reçus en audition le 13 octobre 2010. Après analyse, le Président a décidé d'attribuer cette mission à la société Performance Management Partner (PMP) basée à PARIS et représentée par Laurent DEPOMMIER-COTTON.

**Assistance juridique** : le syndicat mixte a reçu 2 offres suite à cette consultation en procédure adaptée. Après analyse, le Président a décidé d'attribuer cette mission au cabinet d'avocats ENGUELEGUELE basé à AMIENS.

#### **Recours au Tribunal administratif**

Monsieur Olivier JARDE avait formulé un recours au Tribunal administratif d'Amiens portant demande d'annulation de la délibération n°4 du 25 mai 2009 relative à la Décision Modification n°1 de 2009, ainsi qu'un référé suspension pour le même objet.

Le 10 août 2009, le Président avait transmis un mémoire en défense concluant au rejet de la requête.

Le Tribunal administratif a rendu une ordonnance le 9 novembre 2010 prenant acte du désistement d'Olivier JARDE enregistré le 18 octobre 2010.

La séance est levée à 19H40.

Fait à Amiens, le 9 décembre 2010

